



Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues «A.PRO.D.H.»

RAPPORT MENSUEL : MARS 2012

I. INTRODUCTION

Le présent rapport décrit les différentes violations des droits humains observées dans toutes les 17 provinces du pays durant le mois de Mars 2012.

Avant de faire une présentation détaillée des réalisations de l'APRODH au cours de ce mois, le présent rapport décrit le contexte sécuritaire, politique, judiciaire et social qui a prévalu dans tout le pays. C'est ce contexte qui sert de base pour mettre en quarantaine les différentes atteintes au droit à la vie dont nos observateurs ont été témoins. Ce rapport met également en évidence les autres types de violation des droits de la personne humaine en se penchant plus spécialement sur les cas de viol et de torture avec leurs auteurs et les motifs de ces forfaits.

La situation carcérale constitue également un domaine où notre organisation focalise son attention. Enfin, avant de conclure, ce rapport décrit les réalisations des observateurs provinciaux des droits de l'homme en matière d'assistance juridique, psychologique et l'orientation des personnes victimes de la violation de leurs droits.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL

II.1. Plan sécuritaire

Au cours de ce mois de Mars, la sécurité de la population a été perturbée, dans certaines localités du pays, par des attaques à main armée. En effet, dans la province Cibitoke, commune Mugina, nos observateurs des droits humains ont enregistré, deux cas d'attaques des malfaiteurs armés envers des ménages sous prétexte qu'ils venaient tuer les sorciers.

Dans la province Bubanza, un groupe armé a, dans la nuit du 7 au 8 Mars, attaqué la position des policiers qui gardaient les infrastructures qui abritent la commune Gihanga tuant 2 policiers. Du côté de la population, personne n'a été blessée car, ils disaient qu'ils ne cherchaient pas la population. Avant de rebrousser chemin, ils ont pris avec eux le drapeau national.

Dans les provinces de Ruyigi et Cankuzo, c'est la circulation des bandes armées qui crée la panique et menace la paix et la tranquillité de la population. Des cas de circulation d'hommes armés sont toujours signalés dans les communes Gisuru et Butaganzwa. Ils font des navettes de la République Unie de TANZANIE vers le parc national de la Ruvubu via la province Cankuzo.

Dans la même province de Ruyigi, plus précisément en commune Gisuru (sur la colline de Kireka), pendant la nuit du 24 Mars, deux jeunes « Imbonerakure » (mouvement affilié au parti au pouvoir) accompagnés de 4 personnes en tenue policière ont attaqué le domicile d'un certain JUMA. Ils l'ont tué et l'ont coupé en morceaux avec des armes blanches. Sa voisine a été touchée par une balle à la jambe gauche. Elle a été hospitalisée à l'hôpital de Gisuru. Les auteurs ont été connus mais n'ont pas été poursuivis par la justice. Les armes à feu utilisées sont toujours dans les mains de ces « Imbonerakure ».

Dans la région Sud et plus précisément en province Bururi, les perquisitions nocturnes pour attraper les vendeurs des boissons prohibées ont perturbé la sécurité de la population car, des fois, des fusillades de la part des policiers se faisaient entendre.

II.2.Plan politique

Sur le plan politique, le climat de méfiance entre les membres des partis politiques de la mouvance présidentielle et ceux de l'ADC – Ikibiri crée beaucoup de problèmes : suspicion, haine, Cela a comme conséquence des arrestations arbitraires, des recrutements dans les services de l'Etat sur base d'appartenance politique,...

En effet, dans les provinces des régions Centre – Ouest et Ouest (surtout Cibitoke), beaucoup de personnes se lamentent des recrutements, dans les services de l'Etat qui privilégient les membres du CNDD/FDD. Cela est d'autant plus remarquable dans le secteur de l'enseignement.

De plus, dans cette même province, plusieurs personnes sont arrêtées arbitrairement et torturées sur accusation (sans enquête) d'appartenir aux groupes armés. Et ils sont relâchés quelques fois par le parquet après deux ou trois mois d'enquêtes sans issue. Cela est aussi le cas en province Makamba, commune Nyanza-Lac, où 7 personnes accusées d'être membre du Parti FNL ont été arrêtées et retenues au cachot de Makamba par le Commissaire Provincial.

En province Ruyigi, les membres des partis de l'A.D.C-Ikibiri sont toujours pourchassés, surtout dans la commune Kinyinya. Après l'arrestation de KAJEKAREMERWA Balthazar de la Colline Gataba qui a été arrêté en date du 05 Février vers 23 heures, battu par des policiers de cette commune et qui reste incarcéré au cachot communal, la police a arrêté NSANGIYABANDI Johnson (un borgne) à son domicile en date du 18 Mars vers 3 heures, sur la colline Giterama de la commune Butaganzwa. Il avait été déclaré mort dans les affrontements qui ont eu lieu en commune Kigamba à Cankuzo (déclaration de l'administrateur communal).

En province Cankuzo, surtout en commune Mishiha, les Imbonerakure arrêtent des personnes qu'ils jugent appartenir aux partis de l'opposition surtout ceux de l'ADC-Ikibiri. Ainsi, en date du 17 Mars, ils ont grièvement blessé GATABAZI Mathias de la colline de Munzenze, zone Munzenze.

II.3. Plan judiciaire

En province Cibitoke, une amélioration dans le respect de la loi en matière de détention préventive a été observée puisque les dossiers sont rapidement traités et transmis au Parquet. C'est grâce à l'appui de la Coopération Technique Belge.

Par contre une lenteur dans le traitement des dossiers reste perceptible dans la province de Bubanza. Pour cela, beaucoup de prévenus se lamentent de ne pas comparaître. Cette lenteur est due selon les magistrats, au nombre élevé des dossiers alors qu'il n'y a pas de ressources humaines suffisantes pour les traiter en temps utile. En plus, une discrimination dans le traitement des dossiers à caractère politique a été constatée par nos observateurs des droits de l'homme. Par exemple, un policier prénommé François reste emprisonné alors que ses codétenus ont été relaxés.

La lenteur des dossiers pénaux a également été relevée par les observateurs des droits humains dans les quatre provinces de la région Centre – Est. A cela s'ajoute des cas de détention qui ne respectent pas les règles de procédure pénale en matière de détention surtout en ce qui concerne les arrestations, la détention et l'avancement des dossiers dans les juridictions.

En Mairie de Bujumbura, le Président de la République du Burundi a, sur proposition du Ministre de la justice et Garde des Sceaux et sur l'approbation du Sénat, procédé à la nomination et au remplacement des différents cadres de la magistrature, comme les Présidents des Tribunaux de Grande Instance (TGI) et de la Cour Suprême. Les raisons évoquées sont d'un côté la promotion de ceux qui ont bien presté et de l'autre, la sanction de ceux qui seraient accusés de corruption.

Dans la province Mwaro, notre observateur a noté le retard dans le transfert des prisonniers. En effet, comme cette province n'a pas de prison, on constate qu'il y a toujours un mécontentement des personnes retenues en garde à vue dans les cachots qui doivent attendre longtemps le transfert vers la prison de Muramvya. Ce retard est, selon les responsables judiciaires, dû au manque de moyens de transport. En conséquence, plusieurs problèmes caractérisent les cachots de cette province : le surpeuplement, le manque de ration pour les détenus, l'hygiène insuffisante si pas inexistante, bref, la détérioration des conditions carcérales.

Et le comble de malheur est que, dans la juridiction de Muramvya, là aussi, les dossiers des détenus en provenance de Mwaro ne sont jugés que lorsqu'intervient un bailleur de fonds pour

financer les itinérances judiciaires des juges. La conséquence de cet état de chose est que les dossiers en suspens se multiplient davantage. Pour le mois de mars, il y a eu un léger mieux parce qu'il y a eu itinérance du 21 au 23 dudit mois qui a été organisée par le Tribunal de Grande Instance, en collaboration avec la Coopération Technique Belge (CTB). Ainsi, sur 28 dossiers qui étaient inscrits sur l'extrait de rôle, 13 ont été mis en délibéré tandis que 15 autres ont été remis à des audiences ultérieures. D'après le Président du Tribunal Grande Instance de Mwaro le résultat n'est pas du tout satisfaisant parce que les témoins et la partie civile n'étaient pas tous présents aux audiences pour avoir manqué de moyens de déplacement.

Ce même problème d'absence de témoins fait que, sur 30 dossiers de viol qui sont pendants devant le Tribunal de Grande Instance, 6 dossiers seulement ont été assistés en audience publique du 30 Mars dont un seul a été mis en délibéré tandis que les 5 autres ont été remis à des audiences ultérieures. De même, sur 30 dossiers de viol assistés dans la province de Bujumbura Rurale, 6 dossiers seulement ont été mis en délibéré tandis que 24 autres ont été remis à des dates ultérieures.

Un autre handicap aux procédures judiciaires est le retard dans la signification des jugements rendus. Cela a poussé l'APRODH à faire quelques appuis pour essayer de décanter la situation. Ainsi, en date du 29 Mars, l'APRODH en collaboration avec le Greffe du Tribunal de Grande Instance, a pu signifier 26 sur 30 détenus prévus.

En Province Bururi (surtout les communes Bururi et Rutovu), nos observateurs ont enregistré le problème de non enregistrement des prévenus. Ils ont également constaté que des prisonniers n'ont pas été signifié ni de leur jugement, ni de la fin de leur peine jusqu'à ce qu'ils soient transférés de la prison de Bururi vers les prisons de Rumonge et Bujumbura. Nos observateurs ont également enregistré des irrégularités de procédure pénale. En guise d'exemple, le 26 Février 2012 le prévenu NIYOBUHORO J. Pierre a été transféré de la prison de Bururi à la Police Judiciaire de Bujumbura !

En Province de Makamba, nos observateurs ont enregistré le phénomène de corruption qui gangrène cette juridiction surtout dans la commune de Nyanza-Lac où les citoyens suspectent les autorités judiciaires et plus précisément les OPJ qui demanderaient des pots de vin soit pour que les retenus soient libérés, soit pour que leurs dossiers avancent.

II.4. Plan social

Suite à la montée des coûts des produits et services dans tout le pays qui a causé la cherté de la vie, la sécurité alimentaire laisse à désirer. Cela a poussé les confédérations syndicales et des organisations de la société civile à lancer un appel à l'arrêt de travail qui a eu lieu le 27 Mars afin de faire un clin d'œil au Gouvernement. A côté des flambées des prix des denrées alimentaires et des produits de la REGIDESO qui font objet de contestation de la population, il y a aussi le fait

que les hauts dignitaires de l'Etat qui sont, par ailleurs mieux rémunérés, ne sont pas imposés sur leurs revenus salariaux. Malgré les intimidations du Gouvernement, cet arrêt du travail a été observé dans tout le pays même si certains cadres et agents des services de l'Etat ont eu peur d'éventuelles sanctions malgré leur bonne volonté de se joindre aux autres.

Sur le plan social, nos observateurs ont également noté les cas d'assassinats, d'empoisonnement, des coups et blessures volontaires qui résultent des conflits fonciers. Cela se remarque surtout dans les provinces Bubanza, Mwaro et dans toute la région Centre - Est. A cela s'ajoute la polygamie et le concubinage qui deviennent, de plus en plus, des facteurs de dissension au sein des familles surtout dans les provinces de Bubanza, Gitega et Ruyigi.

Dans la province Mwaro, les travaux communautaires, au lieu de conserver leur caractère rassemblant et unificateur, deviennent un facteur de division de la population. Ainsi, ces travaux ont tendance à avoir un cachet politique étant donné que les membres du Parti CNDD/FDD au pouvoir y vont en uniformes du parti ; ce qui fait trop peur au reste de la population. Et les absents sont soigneusement notés quitte à ce qu'ils payent une amende de 2.000 FBU lors qu'ils iront chercher des documents administratifs à la commune. Cela est en vigueur surtout en commune Bisoro.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE

III.1. Présentation générale

Le mois de Mars a connu une flambée de la violence par rapport au mois passé : les pertes en vies humaines ont augmenté suite aux exécutions extrajudiciaires, aux assassinats sélectifs ou des meurtres pour mobiles divers (politiques, actes de banditisme, litiges fonciers, règlements de compte ...). Les civils, les militaires, les policiers, les bandits ou les groupes armés sont les principaux auteurs de ces violations du droit à la vie avec comme moyens utilisés les armes blanches et les fusils et les grenades. Parmi les civils, les « Imbonerakure » sont cités comme ayant pris une part active dans cette violation du droit inaliénable qu'est le droit à la vie.

La synthèse de nos rapports fait état de 52 personnes tuées et 87 blessées pour le seul mois de Mars. En voici les détails: *Bubanza (6tués-4blessés); Bujumbura Mairie (3tués-2blessés); Bujumbura Rural (2 tués); Bururi (6tués-7blessés); Cankuzo (2tués-1blessé); Cibitoke (2 tués- 6 blessés); Kayanza (5tués-3blessés); Kirundo (4 tués-7blessés); Makamba (5tués-18blessés); Muramvya (1tué-1blessé); Muyinga (1tué-2blessés); Mwaro (2 tués-20 blessés); Ngozi (1tué-8 blessés); Rutana (2tués-1blessé); Ruyigi (10 tués-7 blessés).*

Notons que, selon nos observateurs, la province de Gitega n'a connu ni de personne tuée ni de personne blessée. La province de Karusi, quant à elle, accuse un manque de données car l'observateur y affecté a demandé une mise en disponibilité et n'a pas encore été remplacé.

Quelques cas illustrent cette violence qui se traduit par des assassinats ciblés et des exécutions extra – judiciaires:

-En commune Rugazi, zone Muzinda, NDAYISENGA a été assassiné par ZAYIZAYI Pierre Claver dans la nuit du 1^{er} au 2 Mars. Il était dans sa maison vers 21h 30 min. Le criminel a été arrêté par la police et se trouve, pour le moment, à la prison de Bubanza. Selon les sources policières, les conflits fonciers seraient à l'origine de ce crime.

-En date du 6 Mars, BATUNGWANAYO Régis de la commune Buganda a été blessée par les voisins qui l'accusaient de sorcellerie.

-Dans la nuit du 7 au 8 Mars, un groupe de malfaiteurs armés et en tenue policière a attaqué la commune Gihanga. Des coups de tirs ont été échangés pendant plus de 30 min, deux policiers qui gardaient la position à la commune ont été tués et le drapeau national a été volé.

-En date du 8 Mars vers 7 heures 20 minutes du matin, deux personnes HABIMANA Jean et BAYISINGIZE Jackson de la commune Rohero, Avenue Moso, Rue Kunkiko ont été blessées par balles par trois bandits armés quand ils allaient à la banque pour effectuer le versement d'une grande somme d'argent appartenant à leur chef. L'un d'eux a été blessé au niveau de la hanche, l'autre au niveau de l'épaule.

-En date du 11 Mars, un cadavre d'un écolier a été retrouvé dans le secteur Bukinga de la province Bubanza. Ce même jour, dans le secteur Gifugwe de la commune Mpanda, Zone Musenyi, un enfant âgé de 6 ans du nom de NZOYIKORERA Phenias a été kidnappé. Selon les sources policières, le père de la victime aurait été contraint à donner un million de Francs Burundais pour récupérer son fils.

-NYABENDA a été retrouvé mort dans la nuit du 14 au 15 mars vers 4h du matin dans le quartier Mirango de la commune urbaine de Kamenge. Il a été fusillé (à la tête et sur la poitrine) par des gens non encore identifiées.

-En date du 21 Mars, Un nouveau né a été retrouvé dans la toilette par la population dans la commune et province Bubanza vers 5h du matin. Le présumé auteur de ce crime est sa mère, une fille âgé de 25 ans qui vient de terminer le lycée pédagogique. Cette dernière a été arrêtée par la police et se trouve, pour le moment, à la prison de Bubanza. En date du 26/3/2012, elle a comparu devant la justice accompagnée de son avocat et l'audience a été reportée.

-Léopold MBISAMAKORO a, dans la matinée du 22 Mars, été retrouvé mort et jeté par des personnes non identifiées à côté du stade Prince Louis Rwagasore en commune urbaine de Rohero. Il n'avait aucune trace sur son corps qui pourrait indiquer l'arme qui a été utilisée.

-Le 26 Mars, des hommes armés ont attaqué un ménage d'un membre du parti FNL en commune Mutimbuzi. Le chef du ménage n'était pas à la maison mais sa femme a été tuée.

-MIBURO Edouard, percepteur de la commune Mpanda a été tué dans un attentat à la grenade lancée dans sa maison dans la nuit du 29 Mars. Sa femme et son enfant sont à l'hôpital de Mpanda car ils ont été blessés.

III.2. Tableau synthèse de la répartition par province des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique

Province	Nombre de personnes tuées	Nombre de personnes blessées
Bubanza	6	4
Cibitoke	2	6
Bujumbura Mairie	3	2
Mwaro	2	20
Muramvya	1	1
Bujumbura Rural	2	0
Bururi	6	7
Makamba	5	18
Rutana	2	1
Ngozi	1	8
Kayanza	5	3
Muyinga	1	2
Kirundo	4	7
Cankuzo	2	1
Karusi	-	-
Gitega	0	0
Ruyigi	10	7
Total	52	87

III.3. Tableau synthèse de la répartition des victimes d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par catégories d'auteurs

III.3.1 Personnes tuées

Nombre de personnes tuées	Nombre de personnes tuées par les militaires	Nombre de personnes tuées par les policiers	Nombre de personnes tuées par les civils	Nombre de personnes tuées par les bandits ou les groupes armés	Nombre de personnes tuées par des inconnus
52	0	4	27	8	13

2.3.2 Personnes blessées

Nombre de personnes blessées	Nombre de personnes blessées par les militaires	Nombre de personnes blessées par les policiers	Nombre de personnes blessées par les civils	Nombre de personnes blessées par les bandits ou les groupes armés	Nombre de personnes blessées par les inconnus
87	0	14	55	11	7

III.4. Tableau synthèse de la répartition des victimes d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par types d'armes utilisées.

III.4.1. Personnes tuées

Nombre de personnes tuées	Nombre de personnes tuées à l'arme blanche	Nombre de personnes tuées par grenade	Nombre de personnes tuées par fusils	Nombre de personnes tuées suite à l'empoisonnement	Nombre de personnes tuées par des armes non identifiées
52	18	1	13	4	16

III.4.2. Personnes blessées

Nombre de personnes blessées	Nombre de personnes blessées par arme blanche	Nombre de personnes blessées par grenade	Nombre de personnes blessées par fusils	Nombre de personnes blessées par des armes non identifiées
87	45	16	5	21

III.5. Tableau synthèse de la répartition des victimes d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par catégories de motifs

III.5.1. Personnes tuées

Nombre de personnes tuées	Nombre de personnes tuées suite au banditisme	Nombre de personnes tuées suite aux litiges	Nombre de personnes tuées suite au règlement de compte	Nombre de personnes tuées suite à des motifs inconnus
52	6	10	9	27

III.5.2. Personnes blessées

Nombre de personnes blessées	Nombre de personnes blessés suite au banditisme	Nombre de personnes blessées suite aux litiges fonciers	Nombre de personnes blessées suite au règlement de compte	Nombre de personnes blessées suite aux motifs inconnus
87	14	18	20	35

IV. DES CAS DE VIOL ET DE TORTURE

IV.1. Présentation générale

Malgré la sensibilisation et les sanctions infligées aux auteurs, la violence sexuelle en général et le viol en particulier, reste une triste réalité dans notre pays. Les cas de viol, même s'ils ont diminué par rapport au mois passé (53 cas au mois de Février contre 29 cas au mois de Mars) montrent que les intervenants dans la lutte contre ce phénomène ont encore du pain sur la planche.

Concernant la torture, nous constatons qu'il y a encore des cas isolés dans certaines provinces mais la comptabilité faite de tous ces cas nous donne un chiffre alarmant du moment que nous considérons cette pratique comme déjà abolie dans notre pays. Au total, nous avons enregistré 12 cas de torture alors qu'au mois de Février dernier, il y avait 10 cas. C'est dire donc que cette pratique fait encore timidement irruption.

De façon détaillée, voici comment se présente ces 2 phénomènes dans les 17 provinces du pays : *Bubanza (6 violées-1 torturé)* ; *Cibitoke (3violées-3torturés)* ; *Bujumbura Mairie (1violée)* ; *Mwaro (2violées-1torturé)* ; *Muramvya (1violée)* ; *Bururi (5violées)* ; *Makamba (1torturé)* ; *Kayanza (3violées-1torturé)* ; *Kirundo (1violée)* ; *Cankuzo (2violées)* ; *Gitega (4violées-3torturés)* ; *Ruyigi (1 violée-2torturés)*.

Précisons, à toutes fins utiles, que les provinces de Bujumbura Rural, Rutana, Ngozi, Muyinga n'ont enregistré aucun cas de viol ou de torture. Quant à la province de Karusi, il y a toujours un manque de données car il n'y a pas d'observateur des droits de l'homme.

En ce qui est du suivi des dossiers de viol, notre observateur des droits de l'homme a enregistré, à la prison centrale de GITEGA depuis le début de l'année 2012, 106 condamnés et 65 prévenus pour viol (17 en provenance de Karusi et 48 en provenance de Gitega). Parmi les 65 dossiers, 17 dossiers sont pour le moment en délibéré, 14 autres ont déjà bénéficié d'une ordonnance de mise en liberté provisoire et 34 (26 de GITEGA et 8 autres de Karusi) sont encore en phase juridictionnelle.

IV.2. Tableau synthèse de la répartition par province des victimes de viol et de torture

Province	Nombre de victimes de viol	Nombre de victimes de torture
Bubanza	6	1
Cibitoke	3	3
Mairie de Bujumbura	1	0
Mwaro	2	1
Muramvya	1	0
Bujumbura Rural	0	0
Bururi	5	0
Makamba	0	1
Rutana	0	0
Ngozi	0	0
Kayanza	3	1
Muyinga	0	0
Kirundo	1	0
Cankuzo	2	0
Karusi	-	-
Gitega	4	3
Ruyigi	1	2
Total	29	12

IV.3. Tableau synthèse des auteurs de viol et de torture

Catégories	Nombre d'auteurs de viol	Nombre d'auteurs de torture
Agents de l'administration	0	0
Agents policiers	0	10

Militaires	0	0
Groupes ou bandits armés	2	0
Civils	27	2
Inconnus	0	0
Total	29	12

V. SITUATION CARCERALE

V.1. Présentation générale

Comme il est dans les missions de l'APRODH d'effectuer des visites des cachots et des prisons du pays afin de relever les manquements des gestionnaires de ces maisons et leur donner des conseils ou des orientations pour un respect des droits des prisonniers, la même activité a eu lieu au cours de ce mois de Mars. Ainsi, nos observateurs des droits de l'homme ont pu effectuer des visites dans les cachots des communes dans les différentes provinces.

Ces visites ont été des occasions de faire un clin d'œil aux OPJ sur le respect du code de procédure pénale, et un plaidoyer pour la relaxation des personnes détenues en dehors des normes. En Mairie de Bujumbura, seul le cachot de la police judiciaire a pu être visité.

Voici quelques résultats des visites :

- A Bubanza, dans tous les cachots, il y avait 73 détenus et 10 ont été relaxés pendant la visite.
 - A Cibitoke, il y avait 65 détenus et 11 ont été relaxés lors de la visite.
 - Dans la province de Mwaro, 98 détenus étaient dans les cachots lors de visites dont 9 avaient dépassé 7 jours de garde à vue tandis que 51 avaient déjà dépassé les 14 jours de garde à vue.
 - A Muramvya, dans le cachot de la Brigade, sur 9 détenus il n'y avait aucun dont les délais de G.A.V. étaient dépassés.
 - Les conditions carcérales dans les cachots de Makamba ne sont pas bonnes. En effet, dans la juridiction de Makamba, il n'y a pas de prison, les détenus qui sont sous des titres de détention différents sont dans les mêmes cachots et le dépassement des délais légaux caractérise la vie dans ces lieux de détention.
- Dans certaines situations la Chambre de Conseil se tient au poste de police pour statuer sur la détention préventive avec toutes les contraintes liées à la programmation des descentes et aux moyens de transport pour arriver sur le lieu. Concernant la population carcérale, la juridiction de Makamba regorge 105 détenus répartis dans 6 cachots, et accusés pour la plupart du vol qualifié ou d'atteinte au droit à la propriété.
- S'agissant des détenus en détention préventive se trouvant à Rumonge, des itinérances judiciaires devraient être organisées mais les moyens aussi bien matériels que financiers ne suivent pas. Cela ralentit le traitement des dossiers pénaux.

-Les cachots de la province Rutana, eux, souffrent les conditions hygiéniques et sanitaires qui sont précaires à cause de la surpopulation carcérale qui dépasse la capacité d'accueil.

-Concernant la juridiction de Bururi, on observe la lenteur dans le traitement des dossiers. Cette juridiction a une large couverture géographique et le transport des détenus vers le parquet par le Ministère Public n'est pas aisé. Certains détenus sous mandat d'arrêt sont incarcérés à la prison de Rumonge et il est très difficile pour les magistrats de poursuivre les enquêtes et d'organiser les séances en chambres de conseil afin de confirmer la détention vue la distance qui sépare Bururi et Rumonge. Certains observateurs prêtent même de mauvaises intentions à la juridiction de Bururi de ne pas vouloir organiser des itinéraires à l'instar de la juridiction de Makamba.

S'agissant des prisons, elles ont été toutes visitées et les données du *tableau en annexe (V.2.)* montrent clairement la situation carcérale au 31 mars 2012.

D'une manière générale, toutes les maisons pénitentiaires de notre pays accusent une surpopulation. Cette surpopulation a pour conséquences la dégradation de la santé des détenus et des conditions d'hygiène, la violence entre les détenus, les problèmes d'alimentation et la fréquence des évasions.

V.2. Tableau synthèse de la situation carcérale dans les 11 prisons du pays au 31 Mars 2012 (voir annexe)

VI. ASSISTANCE JURIDIQUE, PSYCHOLOGIQUE ET ORIENTATION

A Bubanza, 28 personnes qui avaient des problèmes judiciaires ont été assistées. Parmi ces dernières, 14 cas concernent les conflits fonciers et 7 cas sont liés aux violences domestiques (les femmes fréquemment battues par leurs maris). Ainsi l'APRODH a orienté les victimes vers les structures compétentes de prise en charge des différents cas.

-A Cibitoke, 5 cas ont été enregistrés et une orientation a été faite.

-En Mairie de Bujumbura, 60 personnes sont venues pour demander le secours de l'APRODH et ont bénéficié d'un service d'écoute et d'orientation.

-Dans la région Centre – Ouest, 11 personnes qui se sont confiées à l'APRODH ont bénéficié d'un accompagnement juridique qu'elles souhaitaient et leurs dossiers ont avancé ou ont été jugés.

-Dans la région Nord, la plupart des victimes reçues au cours du mois de Mars, sont des justiciables qui sollicitaient une assistance concernant les litiges fonciers, certains membres

des familles des détenus qui sollicitaient une aide pour faire avancer leurs dossiers au niveau du greffe du TGI ou au secrétariat du parquet. Certains d'entre eux ont été relaxés suite au suivi de l'APRODH. Les observateurs ont également appuyé les justiciables dans la rédaction des plaintes pour ceux qui n'en étaient pas capables.

-Dans les provinces de Bururi, Makamba et Rutana, l'APRODH a offert un service d'assistance juridique, psychologique ainsi qu'une orientation aux victimes d'injustices de natures diverses notamment :

- SIBOMANA Chadrack de la colline Bukeye en commune Kibago et à KASIKASI Ezéchiel de Nyanza- Lac pour accélérer le traitement du dossier au TGI Makamba.
- HAKIZIMANA Frédéric de la commune Songa, colline Muheka a bénéficié d'une assistance juridique dans un litige foncier relatif à la spoliation de sa propriété lui léguée par son père.
- NDIMUHIRWE Onesphore de la même commune a bénéficié d'une libération grâce à l'assistance juridique de l'APRODH parce qu'il avait été arrêté injustement pour avoir dénoncé un voleur de 5 sacs de haricots.
- HWINYIRAKO M. Goreth de la commune Rutovu, colline Musenyi a, elle aussi, bénéficié d'une assistance juridique en action civile pour dommages et intérêts contre NIMPAYE Thaddée, son voisin incarcéré au cachot de Bururi pour l'avoir battue.
- BUSANGWE Jonathan de Rumonge a eu une assistance juridique afin que son fils MPAWENAYO Dieudonné (RMP17734) comparaisse devant la justice puisque le Directeur de la prison de Rumonge ne lui facilitait pas l'accès à la justice.
- Enfin, NTAKIYIRUTA Louis de Matana, accusé injustement d'avoir enlevé les bornes au pourtour d'une parcelle a été libéré grâce au concours de l'APRODH auprès du Substitut du Procureur de la République à Bururi.

-En province de Rutana, APRODH a donné des conseils en rapport avec les dossiers civils en cours. Il y a eu également le suivi de l'avancement des dossiers des détenus de la prison de Rutana. Comme résultat, un détenu a été libéré. Ce détenu avait été condamné à une servitude pénale d'une année avec sursis de 2 ans et était resté en prison parce qu'une autre infraction était encore à sa charge.

-En Province Ruyigi, 36 personnes ont été écoutées, orientées et accompagnées. Le dossier de plus de 23 prisonniers politiques de la province Cankuzo qui ont été transférés à la prison de Ruyigi a été suivi par l'Observateur provincial de Ruyigi lors de l'audience publique du 28/02/2012 qui a eu lieu à Ruyigi par la Cour d'Appel de Gitega. L'affaire a été prise en délibéré, mais les décisions sont sorties le 09/03/2012.

-En province Gitega, 40 personnes ont été écoutées et orientées, 13 ont été accompagnées par l'Observateur provincial.

VII. CONCLUSION

Dans le présent rapport, nous venons de dégager une vue d'ensemble de la situation des droits de l'homme qui a prévalu au cours du mois de Mars 2012.

En effet, au point de vue sécuritaire, les observateurs des droits de l'homme ont pointé du doigt les exactions des Imbonerakure dans certaines localités du pays. Les attaques des groupes armés ont également perturbé la paix et la tranquillité de la population surtout dans les provinces Ruyigi, Cankuzo, Cibitoke et Bubanza.

Au point de vue politique, la mésentente entre les membres du parti CNDD/FDD et ceux de l'ADC/Ikibiri aboutissent souvent sur des arrestations arbitraires, les exécutions extra – judiciaires et les tortures qui sont commis à l'endroit des membres des partis de l'ADC/Ikibiri qui sont considérés comme leurs ennemis. Les recrutements dans certains services de l'Etat portent un cachet politique. Cela a été remarqué surtout à Cibitoke et à Mwaro.

Sur le plan judiciaire, la lenteur dans le traitement des dossiers (surtout pendant la phase d'instruction) reste perceptible dans presque toutes les provinces du pays. A cela s'ajoute les problèmes de retard dans le transfert des détenus, les retards dans la signification des jugements aux prisonniers, le manque de témoins qui occasionne souvent des remises répétitives et le surpeuplement des cachots et prisons qui a beaucoup de conséquences sur la vie des prévenus et les prisonniers notamment le manque de ration alimentaire, l'hygiène insuffisante (d'où plusieurs maladies), les violences entre les prisonniers et les évasions.

Sur le plan social, la cherté de la vie qui s'est généralisée dans tout le pays occasionne des vols de toutes sortes. Enfin, on ne peut pas passer sous silence le problème des conflits fonciers qui sont pratiquement dans tout le pays à cause de l'amenuisement des terres et qui se soldent souvent par des empoisonnements, des coups et blessures et des assassinats.

Ce contexte sécuritaire, politique, juridique et social a eu comme conséquence plusieurs cas de violation des droits de l'homme notamment les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique. En effet, comparativement au mois précédent, le mois de Mars a été caractérisé par une recrudescence de la violence eu égard au nombre de personnes tuées et de blessées.

En ce qui concerne les violences sexuelles faites aux femmes, il y a eu un léger mieux car les chiffres ont baissé presque de moitié. Cela est dû à l'action conjuguée de l'APRODH et de la justice qui n'ont ménagé aucun effort pour renverser la tendance.

Enfin, les données chiffrées du mois de Mars 2012 nous montrent que des cas isolés de torture continuent à se manifester ici et là dans les cachots du pays. L'APRODH devrait donc multiplier les descentes sur terrain dans les cachots pour trouver des solutions palliatives avec les cadres et agents de la police qui font encore recours à cette pratique pourtant condamnée par les instruments juridiques aussi bien nationaux qu'internationaux.

Annexe (PAGE SUIVANTE)

Annexe : Tableau synthèse de la situation carcérale dans les 11 prisons du pays au 31 Mars 2012.

PRISON	CAPACITE D'ACCUEIL	POPULATION PENITENTIAIRE	NOMBRE DES PREVENUS		NOMBRE DES CONDAMNES		MINEURS				NOURRISSONS		ÉVADES
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	PREVENUS		CONDAMNES		Garçons	Filles	
							Garçons	Filles	Garçons	Filles			
BUBANZA	100	420	194	2	200	8	11	0	5	0	3	1	-
BURURI	250	302	136	10	118	13	16	1	7	1	0	1	-
GITEGA	400	1.342	623	33	633	38	9	1	6	0	2	6	2
MPIMBA	800	3.382	1.989	73	1.105	35	122	9	45	4	12	16	12
MURAMVYA	100	639	203	14	389	15	5	0	13	0	0	2	-
MUYINGA	300	415	178	6	199	15	12	0	5	1	0	0	-
NGOZI (F)	250	86		26		58		1		1	6	5	-
NGOZI(H)	400	1.815	818		958		20		19				-
RUMONGE	800	736	81	2	599	23	0	0	30	1	2	5	6
RUTANA	350	387	93	2	268	10	2	0	12	0	3	4	-
RUYIGI	300	989	334	15	590	35	8	0	7	0	4	3	10
TOTAL	4.050	10.513	4.649	183	5.059	250	205	12	149	8	32	43	30
			4.649+183=4.832		5.059+250=5.309		205+12=217		149+8=157		32+43=75		30

La population pénitentiaire est de 10.513 détenus + 75 nourrissons = 10.588

Le total des prévenus est de 4.832 adultes + 217 mineurs = 5.049

Le total des condamnés est de 5.309 adultes + 157 mineurs = 5.466